



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-102

PROJET "PARIS REGION FELLOWSHIP PROGRAMME", SOUTIEN AUX DOMAINES D'INTÉRÊT
MAJEUR (DIM) ET FONCTIONNEMENT DE LA M.I.S.S. EN 2020

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« - Décide d'interpeller le Gouvernement concernant les effets délétères des préconisations prévues dans la future Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).
- Demande à ce dernier d'ajourner ce projet de loi et d'engager un dialogue constructif avec les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'élaborer un plan permettant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et à ses personnels de remplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes.
- Affirme son soutien total à la mobilisation nationale des enseignants-chercheurs et des chercheurs prévue le 5 mars prochain ».

Exposé des motifs

SOUTENIR LES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE MOBILISES CONTRE LE PROJET DE LPPR

Alors que l'enseignement supérieur et la recherche ont connu depuis une dizaine d'années, notamment du fait de la LRU, de lourdes transformations conduisant, dans de nombreuses disciplines, à la raréfaction des moyens d'enseignement et de recherche, à la paupérisation de nombreux établissements, à une dégradation notable des conditions de travail de leurs personnels, et à une précarisation croissante de nombre d'entre eux, la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) actuellement en préparation annonce une aggravation de cette situation.

Les préconisations qui fondent ce projet de loi prévoient ainsi, sous couvert « d'excellence », la généralisation des recrutements sous statuts précaires, notamment avec la création d'un contrat de projet, non transformable en CDI, instaurant de fait la précarité à vie (alors même que cette précarité est déjà présente tout au long des études avec des bourses trop faibles, des loyers en cité U trop élevés, un manque de personnel de santé au CROUS, etc.).

En l'absence de crédits pour le soutien de base des laboratoires, cette loi prévoit en outre un pilotage de la recherche par l'attribution discrétionnaire et inégalitaire de l'argent fléché sur des projets. Les personnels de la recherche seront ainsi davantage captifs, soumis aux logiques bureaucratiques et contraints par les appels à projets.

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche dénoncent à travers ce projet un coup décisif contre les libertés académiques. Ces attaques contre les statuts vont de pair avec les lois de transformation de l'action publique et de casse des systèmes de retraites, que ces personnels dénoncent également à juste titre. Alors que ces derniers appellent à la mobilisation, à compter du 5 mars prochain, contre le projet de LPPR, contre la réforme des retraites en cours, et pour un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche digne de ce nom, la Région Ile-de-France doit leur apporter un soutien déterminé. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe